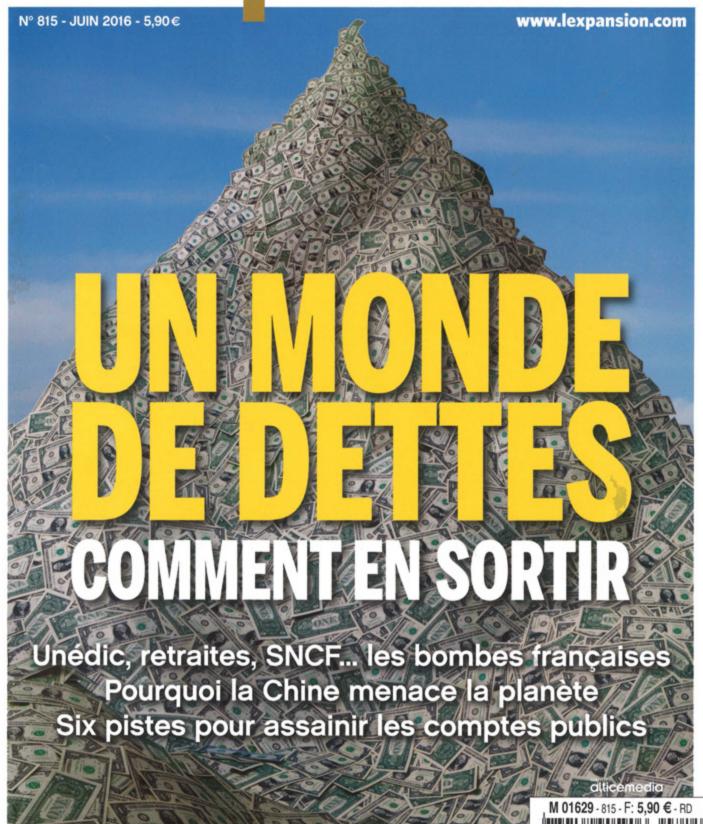
LE MAGAZINE QUI DONNE DU SENS À L'ÉCONOMIE

LE MAGAZINE DO



LUXEMBOURG 6,50 €, BELGIQUE 6,50 €, ALLEMAGNE 7,90 €, ITALIE 6,60 €, PORTUGAL 6,60 €, SUISSE 11,50 CHF,

MAROC 66 MAD, TUNISIE 7,10 TND, DOM 7,10 €, TOM 1 370 XP

LES BOMBES FRANÇAISES

Hôpitaux, Unédic, Sécurité sociale, collectivités locales... Les dettes continuent de se creuser partout au risque de devenir insoutenables. Il v a urgence à inverser la tendance.

NE ARDOISE DE 153 MILLIARDS D'EUROS pour la Sécurité sociale. Près de 190 milliards pour les collectivités. Une trentaine de milliards pour les hôpitaux et autant pour l'Assurance-chômage... Aux côtés des 1 600 milliards de la dette de l'Etat, l'endettement des autres organismes publics semblerait presque anecdotique. Mais attention à ne pas se fier aux apparences. Rapportés à leurs ressources, les montants en jeu sont loin d'être négligeables. Ces dettes, dont les remboursements pèsent lourdement sur les budgets, hypothèquent l'avenir en freinant les investissements. Et si certains organismes semblent avoir retrouvé la voie de la raison, avec un fardeau qui a cessé de s'alourdir, d'autres frisent l'emballement. Au risque de compromettre l'image de la France auprès des marchés. Revue de détail des bombes françaises.

STÉPHANIE BENZ

Dette sociale: jusqu'ici, tout va bien...

Montant estimé à fin 2016*: 153 milliards d'euros

Evolution depuis dix ans: +109 %

Niveau de risque :

Patrice Ract-Madoux avait un rêve: fermer la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) avant de prendre sa retraite. Las, ce tout juste septuagénaire, qui préside depuis 1999 cet organisme chargé de rembourser les déficits accumulés par la Sécurité sociale, sait désormais que ce ne sera pas possible. Et pour cause : fin 2016, il lui restera encore 136 milliards d'euros à amortir. Si tout va bien, le beau rôle reviendra donc à son successeur, en 2024, « Mais cette date sera tenue seulement si l'on arrête d'accumuler de nouvelles dettes», avertit Patrice Ract-Madoux. Justement, le gouvernement a prévu de ramener les

comptes de la Sécu à l'équilibre en 2018. Dans ce cas, la dette sociale restera soutenable. Les financements (CRDS, CSG...) destinés à rembourser ces 136 milliards d'euros ont, en effet. déjà été votés de longue date par le Parlement. Considérée de ce fait parmi les emprunteurs les plus sûrs du monde, la Cades séduit sans mal les investisseurs. « Nous profitons à plein des taux bas du moment. Et comme nous empruntons surtout à moyenlong terme, une hausse des taux dans les années à venir aurait peu d'impact sur nous », assure Patrice Ract-Madoux.

Reste une question à régler, celle des déficits qui n'ont pas encore été transférés à la Cades. Le plafond de transfert autorisé par la loi ayant été atteint, le solde demeure pour l'instant à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (l'Acoss), le trésorier de la Sécu.

« Nous aurons encore dans nos comptes, fin 2016, environ 17 milliards qui ne peuvent pas, en l'état, être transférés. Pas plus que les 10 milliards de déficits prévus au titre de 2017 et de 2018 », calcule Alain Gubian. le directeur financier de l'Acoss. Soit 27 milliards d'euros, à propos desquels le gouvernement a décidé... de ne rien décider.

Tout nouveau transfert à la Cades suppose, en effet, le vote d'une loi prévoyant les financements nécessaires au remboursement des sommes concernées. En clair, des impôts nouveaux. Et l'addition est lourde: 3 milliards par an, si le transfert avait lieu dès cette année. « Aucun gouvernement n'a envie de faire une telle annonce », regrette Patrice Ract-Madoux. En attendant, c'est donc l'Acoss qui gère cette partie de la dette. Ce n'est pas son rôle, mais comme elle a une

URGENCE.

Les hôpitaux, dont le déficit a triplé depuis 2004, sont entrés depuis peu dans une difficile phase de sevrage.

bonne image auprès des marchés, cela ne coûte rien. « Au contraire, avec les taux négatifs actuels, nos emprunts nous ont rapporté 16 millions d'euros net l'an dernier », se réjouit Alain Gubian. Sauf que l'Acoss, contrairement à la Cades. emprunte à court terme : elle est donc très exposée à un éventuel resserrement des conditions d'emprunt... qui se révélerait alors très coûteux.

Encore s'agit-il là d'un scénario rose. Si la trajectoire de réduction des déficits affichée par le gouvernement n'était pas tenue, on basculerait dans l'inconnu. Avec des montants à rembourser encore plus importants et des hausses de prélèvements en conséquence, voire un nouvel allongement de la durée de vie de la Cades. La France y perdrait un peu de sa bonne image auprès des grands prêteurs internationaux.

Hôpitaux: l'investissement en péril

Montant à fin 2014 :

30,64 milliards d'euros

Evolution depuis dix ans: +155%

Niveau de risque : * * *

Les prêts toxiques ? Le pire cauchemar d'Anne Carli, la directrice financière du petit hôpital de Juvisy, dans l'Essonne. « Dès 2012, l'hôpital a dû paver 1,5 million d'euros d'intérêts par an, pour 500 000 euros de capital amorti. Et les pénalités de sortie anticipée atteignaient 34 millions d'euros », racontet-elle. La raison : un prêt de 13 millions d'euros, signé en 2007, indexé sur le franc suisse. Le problème a été résolu par une aide de 26 millions d'euros de l'Etat, avec en contrepartie la fusion avec un hôpital voisin, seul moven de financer le solde.

A l'instar de Juvisy, les hôpitaux, longtemps drogués à l'endettement, sont entrés depuis peu dans une difficile phase de sevrage. Il y avait urgence. Leur dette a triplé depuis 2004, pour dépasser 30 milliards d'euros fin 2014. Pire, 13.5 % de cette dette sont constitués de « prêts toxiques », dont les intérêts peuvent exploser du jour au lendemain. Avec comme résultat des budgets toujours plus tendus, au point que certains peinent à réaliser leurs investissements courants.

A la décharge des hôpitaux, les pouvoirs publics ont joué les pousse-au-crime. « Les plans lancés à partir de 2003 pour mettre à niveau le parc hospitalier reposaient pour une large part sur l'emprunt », souligne David Gruson, le délégué général de la Fédération hospitalière de France (FHF). Au même moment, les banques distribuaient leurs fameux prêts structurés aux taux en apparence alléchants, mais en >



À LA UNE UN MONDE DE DETTES

> fait très risqués. Certains gestionnaires ont été d'autant plus facilement bernés que, dans le même temps, le ministère de la Santé a supprimé ses contrôles sur les emprunts hospitaliers.

Depuis 2011, le gouvernement a sifflé la fin de la récré: interdiction des prêts à risque, retour des contrôles sur les emprunts, validation des gros investissements en comité interministériel. Un plan d'aide de 400 millions d'euros, financé en partie par les banques, a été débloqué pour les hôpitaux empêtrés dans les prêts toxiques. « Cela devrait régler le gros du problème », espère François Pinardon, responsable des finances à la FHF.

Le retour de balancier est toutefois brutal : les hôpitaux ont de plus en plus de mal à financer leurs projets de modernisation. Au point que la FHF réclame désormais la mise en œuvre d'un nouveau plan de soutien à l'investissement hospitalier. Mais, cette fois, il ne passera pas entièrement par de l'emprunt...

FRAGILITÉ.

L'endettement

de l'Unédic devrait

atteindre 30 mil-

liards fin 2016, en

hausse de 215 %

depuis dix ans.

Collectivités: détoxification en cours

Montant à fin 2014 : 188 milliards d'euros

Evolution depuis dix ans: +71%

Niveau de risque : a a

Bientôt le bout du tunnel pour les collectivités locales prises à la gorge par les emprunts toxiques? Sur les 11,6 milliards d'euros de prêts très risqués à leur charge fin 2011, 7,1 milliards ont déjà été transformés en crédits moins risqués. « Les risques financiers sont en voie de réduction », confirme Mehdi Fadli, directeur du secteur public chez Standard and Poor's en France. Il aura tout de même

fallu pour cela la mise en place par l'Etat d'un fonds d'aide de 3 milliards d'euros.

Pour autant, l'endettement des collectivités devrait continuer à progresser dans les prochaines années - mais sur des prêts moins risqués. Nombre de communes ou de départements sont, en effet, pris en tenaille depuis 2014 entre la baisse des dotations de l'Etat et la hausse de leurs coûts de fonctionnement. « Leurs capacités d'autofinancement s'en trouvent réduites », constate Frédéric Maury, de Localnova, une société de conseil spécialisée dans les finances locales.

Faut-il s'en inquiéter ? De facon globale, la situation financière des collectivités est bien meilleure que celle de l'Etat. « En 2014, 85 % des communes avaient une capacité de désendettement - qui mesure le nombre d'années nécessaires pour éteindre leur dette - inférieure à onze ans, ce qui est raisonnable. En réalité, seule une petite part des collectivités est dans une situation vraiment délicate », précise Frédéric Maury. Surtout, beaucoup d'entre elles ont déjà commencé à réagir, en coupant dans leurs dépenses d'investissement, voire en augmentant la fiscalité.

Unédic: gare à l'emballement

Montant estimé à fin 2016 : 30 milliards d'euros

Evolution depuis dix ans: +215%

Niveau de risque : * * * * *

« Le niveau de la dette de l'Unédic est préoccupant et soulève la question de sa soutenabilité. » Dans son dernier rapport sur l'Assurance-chômage, la Cour des comptes a envoyé un sérieux avertissement aux syndicats et au patronat, en charge de la gestion du régime. Il faut dire que l'endettement de l'organisme devrait atteindre 30 milliards fin 2016 (+ 215 % en dix ans). Il devrait encore gonfler à 35,1 milliards à la fin de 2018, soit l'équivalent d'une année de cotisations. « L'Assu-



rance-chômage est encore plus tributaire de la conjoncture que les autres régimes sociaux. Tout ralentissement a un impact sur nos recettes, mais aussi sur nos dépenses, contrairement aux retraites ou à l'assurance-maladie », plaide Vincent Destival, le directeur général de l'Unédic. D'autant plus que, depuis la fin des années 90, les partenaires sociaux ont décidé que la priorité de l'Unédic était de jouer un rôle de stabilisateur social en cas de ralentissement. Dans ces conditions, le retour à l'équilibre n'est, de fait, qu'un objectif de moyen terme.

Pour l'instant, les marchés semblent le comprendre. Protégée par la garantie de l'Etat, l'Unédic trouve sans difficultés des financements pour couvrir son déficit, à des taux actuellement inférieurs à 1 %. A ce niveau, la charge d'intérêts atteint déjà 320 millions d'euros par an. Mais l'ère de l'argent bon marché ne durera pas indéfiniment, et cette charge pourrait encore augmenter, jusqu'à 435 millions d'euros en 2018, selon les dernières prévisions.

En clair, si la dette est soutenable aujourd'hui, elle reste exposée à un « risque de taux » non négligeable, selon le jargon des financiers. D'où la pression de la Cour des comptes pour qu'elle soit stabilisée, voire réduite. Mais est-ce possible? Jusqu'ici, les partenaires sociaux ont réussi à en contenir l'évolution : sans les économies décidées en 2014, la dette atteindrait 38 milliards d'euros en 2018, et non 35. « Mais pour que l'Unédic se désendette, il faudrait dix ans d'une conjoncture aussi favorable qu'improbable, ou une très forte hausse des cotisations, ou des coupes drastiques dans les droits des chômeurs », estime l'économiste Bruno Coquet. L'alternative, selon cet expert : que



RISQUE. Sans l'intervention de l'Etat, l'Office national des forêts n'aurait pas pu payer ses agents, fin 2012.

l'on arrête de mettre à la charge de l'Unédic le financement de Pôle emploi ou du régime des intermittents du spectacle. Une mesure qui risque de déplaire à L'Etat. L'Assurance-chômage va donc traîner encore longtemps son boulet.

Retraites des fonctionnaires: la dette cachée

Montant de l'engagement à fin 2012 : 1679 milliards d'euros

Evolution depuis 2007: +53%

Niveau de risque : * * * * * * * * * * *

A côté des 2 000 milliards de dettes publiques au sens de Maastricht, il existe une autre dette dont on ne parle jamais. Ce sont les engagements « hors bilan » de l'Etat pour plus de 3 000 milliards d'euros fin 2012, selon la Cour des Comptes. Le gros morceau de cette dette « cachée » : les pensions des fonctionnaires (1679 milliards d'euros fin 2012). Contrairement aux autres engagements « hors bilan », qui couvrent des risques (garantie de protection des épargnants, participation au mécanisme européen de stabilité) et demeurent « virtuels », la dépense liée aux pensions de l'Etat est certaine. Pire, elle viendra alimenter la dette

publique « officielle » dans les années à venir. Selon le Conseil d'orientation des retraites, seul un quart des dépenses liées aux pensions du public est couvert chaque année par les cotisations. Le reste est financé... par le déficit. Une véritable bombe à retardement.

Opérateurs de l'Etat: l'ONF épinglé

Montant à fin 2015: 19 milliards d'euros Evolution depuis 2007: -74%

Niveau de risque :

La dette des opérateurs qui assurent des missions pour le compte de l'Etat (Commissariat à l'énergie atomique, CNRS, Inra...) a beau diminuer, il en est un qui s'est fait taper sur les doigts par la Cour des comptes : l'Office national des forêts. Les magistrats ont rappelé qu'avec sa dette de 300 millions d'euros, l'Office n'aurait pas pu payer ses agents fin 2012 sans l'intervention de l'Etat.

« Depuis, nous avons mis en œuvre une stratégie de désendettement », assure Patrick Soulé, le directeur général adjoint. Elle passe par une meilleure valorisation des bois vendus et le développement de contrats de services avec des grands clients publics (SNCF, ERDF...), pour lesquels l'ONF optimise la gestion des arbres à proximité de leurs installations. Les dirigeants de l'Office veulent aussi augmenter les recettes liées à la location de forêts, et vendre une partie de leur patrimoine immobilier (maisons forestières...). En revanche, la cession au privé de petits massifs, un temps envisagée, a été abandonnée face au tollé qu'elle suscitait. Le désendettement est une marche de longue haleine. @

WWW.LEXPANSION.COM | JUIN 2016 | 31 30 | JUIN 2016 | WWW.LEXPANSION.COM